



Repond Nicolas, Bonny David

Crise sanitaire du Covid-19 - Avant un cataclysme social pour un grand nombre de Fribourgeois, le Conseil d'Etat réagira-t-il pour les travailleurs indépendants qui se trouvent dans des situations de précarité sans possibilité de chômage ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 17.03.20

DEE

Dépôt

L'avenir des travailleurs indépendants est en péril et ce déjà depuis le début des mesures de restrictions prises par le Conseil fédéral début mars. Les secteurs les plus touchés sont ceux liés au tourisme, au sport, aux événements, à la communication visuelle, à l'enseignement et toutes autres activités qui comportent un rassemblement de personnes.

Les travailleurs indépendants cotisent pour l'assurance chômage, bien qu'ils n'aient pas le droit d'en bénéficier. Depuis des années ils contribuent à remplir les caisses du chômage. Nous demandons que les travailleurs indépendants aient exceptionnellement accès aux allocations dans le cadre du chômage technique ou solution similaire vu qu'ils contribuent à remplir les caisses du chômage.

—